

Exercice 2025 : Sapmer s'adapte dans un environnement réglementaire et économique contraint et prépare le renouvellement de sa flotte de palangriers

La Réunion, le 30 avril 2026 – après bourse

Le premier semestre 2025 s'est inscrit dans la continuité du second semestre 2024, qui avait marqué un retour à la normale pour l'ensemble de nos activités, après la crise sanitaire en 2020 et 2021 puis les difficultés rencontrées en 2023 sur l'exploitation de nos thoniers sous pavillon mauricien.

Cet équilibre retrouvé a toutefois été affecté au second semestre 2025 par l'évolution du cadre réglementaire applicable à la pêche lépine : la préfecture des TAAF a en effet annoncé, le 18 juillet 2025, une nouvelle réduction de 15 % du TAC lépine (quota total), venant s'ajouter à une première baisse de 7 % intervenue en 2024, alors même que la pêche avait été ouverte à un huitième navire en 2022.

Cette décision s'est doublée d'une refonte complète des règles d'allocation des quotas entre les huit navires, avec l'introduction de nouveaux critères, notamment l'âge du navire, présence d'un moonpool, et gestion des déchets non organiques, modifiant en profondeur la répartition historique. Dans ce contexte de baisse générale du quota global, ces nouveaux paramètres permettent à un navire concurrent de voir son quota légèrement augmenté tandis que les trois autres concurrents enregistrent une réduction de 10%. Les quatre navires Sapmer, plus anciens mais pourtant les plus sobres énergétiquement, subissent quant à eux une diminution de 25% par rapport à la campagne précédente.

Nous avons annoncé dans notre précédent communiqué que de tels niveaux de quota de lépine imposeraient la mise en œuvre de mesures d'adaptation significatives. Un de nos palangriers a réalisé une marée sur quatre, entraînant la suppression d'une vingtaine d'emplois marins français à la Réunion. Par ailleurs, vingt emplois à terre ont été supprimés entre 2025 et le premier trimestre 2026, s'ajoutant aux optimisations sur les emplois intérimaires, saisonniers et sous-traitants, ayant des effets significatifs sur les emplois indirects générés par Sapmer.

Parallèlement, les prix du thon brut ont connu une longue période de bas de cycle depuis la fin du premier trimestre 2025, conduisant à une dépréciation comptable des thoniers.

En revanche, plusieurs indicateurs d'activité s'orientent favorablement : dynamique vigoureuse et prix en forte hausse pour la lépine, diminution substantielle des dépenses grâce aux efforts engagés et forte réduction de notre endettement, en baisse de près de 110 M€ depuis la période Covid.

Sapmer et ses 360 collaborateurs démontrent une nouvelle fois leur résilience. Les adaptations mises en œuvre portent leurs fruits et le Groupe travaille activement au renouvellement de sa flotte de palangriers pour sa pêche lépine, cet « or blanc » dont la qualité et la valeur sont reconnues sur l'ensemble des marchés internationaux.

Le Conseil d'administration de Sapmer du 27 avril 2026 a arrêté les comptes de l'exercice 2025. Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport de certification est en cours d'émission.

1. Chiffre d'affaires consolidé (1^{er} janvier – 31 décembre)

En millions d'euros – IFRS	2025	2024	évolution
Pêcherie	89,5	98,3	-8,9%
Valorisation	4,4	4,4	-1,4%
<i>Chiffre d'affaires de l'exercice</i>	<i>93,9</i>	<i>102,7</i>	<i>-8,6%</i>

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe Sapmer a réalisé un chiffre d'affaires de 93,9 M€ en diminution de 8,6% par rapport à 2024.

La répartition géographique de l'activité fait apparaître une prédominance de l'Asie qui représente 58% du chiffre d'affaires du Groupe. L'océan Indien hors Réunion contribue pour 20% tandis que La Réunion représente 6% du chiffre d'affaires

Pêcheries

Le chiffre d'affaires de la pêche langouste, qui comprend des ventes de langoustes entières (90%), des ventes de queues de langouste et des poissons (essentiellement du Cabot, du Saint-Paul et du Rouffe), pêchés au large des Iles Saint-Paul et Amsterdam, reste relativement stable par rapport à 2024 (-1,3%).

Le chiffre d'affaires de la légine est en retrait de 10% en raison de la réduction des volumes vendus consécutive à la baisse des quotas. Les prix de la légine étêtée vidée sont en forte progression sur l'année, malgré un taux de change moins favorable au cours du second semestre.

Le chiffre d'affaires du thon brut recule de 8,5%, une baisse provenant essentiellement du prix de vente en diminution de 6,7%, alors même qu'il avait déjà enregistré une contraction de 8,7% en 2024 par rapport à 2023.

Valorisation

Notre chiffre d'affaires valorisation est entièrement réalisé sur le territoire réunionnais à travers notre comptoir de vente au Port. Il s'établit à 4,4 M€ comme en 2024. Il est constitué de 27% de produits issus de la pêche thonière, 43% issus de la pêche légine et 30% issus de la pêche langouste. Les ventes se font auprès de grossistes, hôtels/restaurant et particuliers

2. Compte de résultat 2025 (1^{er} janvier – 31 décembre)

Excédent Brut d'Exploitation en croissance de +13%

En millions d'euros	FY 2025	FY 2024
Chiffre d'affaires	93,9	102,7
Excédent Brut d'Exploitation	9,1	8,0
Résultat opérationnel	(21,2)	(0,4)
Résultat financier	(2,7)	(2,0)
Résultat avant impôt	(24,7)	(2,4)
Résultat net part du Groupe	(18,3)	(0,9)

Malgré une diminution du chiffre d'affaires de près de 9 %, l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) progresse de plus de 13 %. Cette amélioration s'explique notamment par une variation de stock positive, liée au rythme des débarques, ainsi que par une réduction de plus de 5 % des coûts opérationnels.

L'EBE représente désormais 10 % du chiffre d'affaires. Ce ratio recouvre toutefois des réalités très contrastées entre nos activités : la légine, la langouste et le comptoir de vente affichent une marge d'EBE de 14 % du chiffre d'affaires, tandis que la rentabilité de l'activité thonière reste limitée à 2 % en 2025, comme le montre le tableau ci-dessous, et ce bien que cette activité soit présentée avec les seuls coûts qui lui sont directement imputables

Compte de résultat 2025 simplifié en millions d'euros en distinguant l'activité pêche thonière	Légine, langouste et activités annexes	Activité pêche thonière	Total Groupe
Chiffre d'affaires	58,5	35,3	93,9
EBITDA	8,2	0,8	9,1
% Chiffre d'affaires	14%	2%	10%
Dotations aux amortissements	-4,2	-5,2	-9,5
Dépréciations d'actifs	-1,7	-19,0	-20,8
Résultat opérationnel courant	2,3	-23,4	-21,2
Autres charges / produits opérationnels	0,0	-0,8	-0,8
Résultat opérationnel	2,3	-24,2	-22,0
Résultat financier	-1,4	-1,3	-2,7
Résultat avant impôts sur les bénéfices	0,9	-25,5	-24,7
Résultat net de l'ensemble consolidé			-18,3

La faible rentabilité de l'activité thonière qui perdure depuis douze mois, a conduit, conformément aux normes comptables en vigueur, à constater une dépréciation comptable des thoniers. Cette dépréciation explique le résultat opérationnel négatif du Groupe.

Hors activité thonière, le résultat opérationnel ressort positif à hauteur de +2,3 M€.

Le résultat financier est de -2,7 M€, dont -1,4 M€ liés au coût de l'endettement associé aux trois thoniers.

Le résultat net avant impôt est ainsi de -24,7 M€. Il serait positif sans l'activité thonière.

Après prise en compte d'un produit d'impôts différés de 6,6 M€, le résultat net du Groupe ressort à -18,3 M€.

3. Bilan

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres s'élèvent à 24,7 M€, et la dette financière a été réduite à 36,2 M€. L'entreprise a ainsi divisé sa dette par 3,5 par rapport à la fin de la période Covid.

Le ratio dette nette / capitaux propres ressort à un niveau inférieur à 1,5x.

En millions d'euros	FY 2025	FY 2024
Actif non courant	59,3	83,5
Actif courant	36,4	43,0
Trésorerie et équiv. de trésorerie	4,6	4,7
Total Actif	100,4	131,3
Capitaux Propres	24,7	37,8
Passif non courant	9,5	16,5
Dettes financières	41,8	46,8
Passif courant	24,4	30,0
Total Passif	100,4	131,3

4. Perspectives

En ce début 2026, le Groupe est engagé dans une série de démarches structurantes :

- l'effet plein, dès 2026, de la réorganisation de l'activité léguée, mise en place de manière rigoureuse au second semestre 2025 malgré l'annonce tardive, en juillet, de la baisse de 25 % des quotas pour une campagne débutant le 1er septembre 2025 ;
- l'intensification de la commercialisation locale à La Réunion, avec une offre premium de poissons et crustacés issus des pêcheries SAPMER ;
- le renouvellement de la flotte de palangriers, un projet majeur sur lequel l'entreprise est pleinement mobilisée.

À propos de Sapmer – www.sapmer.fr

Sapmer est l'armement réunionnais pionnier de la grande pêche dans les eaux des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) au départ de l'île de la Réunion. Créée en 1947, Sapmer opère à l'heure actuelle une flottille de 8 navires de pêche : quatre palangriers congélateurs pour la pêche à la légine, un caseyeur congélateur pour la pêche à la langouste et dorénavant trois thoniers senneurs surgélateurs (surgélation à bord à -40°C) pour la pêche au thon tropical (Albacore et Listao) dans l'océan Indien.

Sapmer est engagée dans une démarche de pêche responsable et durable avec une certification MSC au titre de sa pêcherie légine à Kerguelen et à Crozet (SARPC) et au titre de sa pêcherie langouste à Saint-Paul et Amsterdam.

Elle adhère pour ses activités thonières aux programmes Dolphin Safe, Sustainable Indian Ocean Tuna Initiative (FIP SIOTI), ISSF Proactive Vessel Register (PVR) et la certification Friends of the Sea Wild et FAD Free.

Positionnée sur des activités de niches à fortes valeurs, Sapmer segmente ses activités en deux catégories :

- Une activité de pêcherie qui comprend les ventes de légines et de langoustes australes pêchées dans les mers australes (Zones économiques exclusive des Terres australes et antarctiques françaises) et les ventes de thon brut (Albacore et Listao) pêché en océan Indien.
- Une activité de valorisation de nos pêches en produits Premium : longues sashimi, steaks, produits appertisés,...

Sapmer est cotée sur Euronext Growth Paris - Code ISIN FR0010776617 – ALMER

Contacts - Service Communication – T : 0262 42 02 73 – communication@sapmer.com